
***QUATRIÈME PARTIE :
LE SYSTÈME EUROPÉEN HARMONISÉ
D'ENQUÊTES DE CONJONCTURE***

QUATRIÈME PARTIE : LE SYSTÈME EUROPÉEN HARMONISÉ D'ENQUÊTES DE CONJONCTURE

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, piloté par la Commission européenne (Direction Générale des Affaires Économiques et Financières - DG-Ecfin, basée à Bruxelles), est le cadre par lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, dont formulation précise des questions posées, périodicité et champ sectoriel des enquêtes, périodes d'interrogation et dates de publication, ...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission¹.

4.1. - Les enquêtes de l'Insee concernées et les pays adhérents

4.1.1. - Les enquêtes concernées

4.1.1.1. - Enquêtes infra-annuelles

Le système européen harmonisé d'enquêtes de conjoncture concerne actuellement les sept enquêtes de conjoncture infra-annuelles de l'Insee suivantes :

- l'enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie ;
- deux des enquêtes de l'Insee dans le secteur de la construction (l'enquête dans l'industrie du bâtiment et celle dans les travaux publics) ;
- l'enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail ;
- l'enquête sur la situation et les perspectives dans les services ;
- l'enquête sur l'investissement dans l'industrie ;
- l'enquête de conjoncture auprès des ménages (dite enquête « consommateurs » dans la terminologie européenne).

4.1.1.2. - Enquêtes spécifiques

Certaines enquêtes spécifiques peuvent être réalisées à la demande de la Commission européenne par les instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture qui adhèrent au système européen harmonisé.

Ainsi, par exemple, une fois tous les cinq ans, une enquête « *ad hoc* » portant sur les perspectives de croissance et de créations d'emplois dans l'Union européenne est menée simultanément dans les différents États membres². Pour ses volets « entreprises »³ (de l'industrie, du commerce de détail et des services), les grandes questions de cette enquête portent sur le volume des effectifs de l'entreprise, la situation de l'emploi dans l'entreprise, la structure du temps de travail et la durée d'exploitation, ainsi que sur l'évolution des heures d'exploitation.

¹ Pour plus de détail sur le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, on pourra se reporter à *European Economy* « Reports and Studies » (1997). Notons que la plupart des organismes européens producteurs d'enquêtes de conjoncture diffèrent des instituts nationaux de statistique. C'est pourquoi les enquêtes de conjoncture n'entrent pas dans le cadre du règlement européen de 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.

² La dernière occurrence de l'enquête « *ad hoc* » date de juin 2004. Pour plus de détails sur ces enquêtes « *ad hoc* », on pourra se reporter à *European Economy* « Reports and Studies » (2000).

³ L'enquête comporte également un volet « ménages » qui, pour ce qui concerne l'Insee, est couplé à l'enquête Emploi de l'institut.

4.1.2. Les pays adhérant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture

Participent au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture les vingt-cinq États membres de l'Union européenne, soit les quinze anciens membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni et Suède) plus les dix pays officiellement entrés en mai 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie), mais participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture depuis plusieurs années. S'y ajoutent deux autres pays d'Europe orientale qui réalisent désormais leurs enquêtes de conjoncture selon la méthodologie du système harmonisé européen (Bulgarie, Roumanie).

Les États adhérant au système harmonisé sont représentés par un ou plusieurs institut(s) producteur(s) d'enquête(s) de conjoncture sélectionnés par la Commission européenne sur la base de leurs réponses à ses appels d'offre quinquennaux pour la réalisation des enquêtes de conjoncture. Pour la France, c'est l'Insee qui réalise toutes les enquêtes nationales harmonisées. Dans d'autres pays, il peut s'agir d'organismes publics ou privés de conjoncture ou, plus largement, d'analyse économique⁴.

4.2. - Les résultats transmis à la Commission européenne

Les résultats transmis mensuellement à la Commission européenne par les instituts des États membres en charge de la réalisation des enquêtes dans la construction portent sur l'activité passée, les contraintes de production, les carnets de commandes, ainsi que les prévisions d'effectifs et les prévisions de prix.

Les résultats fournis sont les pourcentages de réponses positives (% +), les pourcentages de réponses intermédiaires (% =) et les pourcentages de réponses négatives (% -) pour chaque question, par secteur⁵. La Commission en tire les soldes d'opinion, qu'elle désaisonnalise au moyen d'un logiciel spécifique (*DAINTIES*), différent des logiciels plus couramment utilisés dans certains États membres (*X11-ARIMA* et *TRAMO-SEATS*). Il peut en résulter des écarts, en général limités, entre les soldes d'opinion *CVS* publiés par l'Insee (notamment) et par la Commission.

Du fait que les données d'une enquête m sont systématiquement redépuillées lors de l'enquête $m+1$, l'Insee transmet chaque mois les résultats provisoires de la dernière enquête et les résultats définitifs de l'enquête précédente. Les instituts européens producteurs d'enquêtes de conjoncture ne révisent pas nécessairement leurs chiffres d'un mois à l'autre.

4.3. - La nomenclature européenne d'activités

La nomenclature européenne d'activités résulte de l'agrégation de strates élémentaires définies au moyen de la nomenclature NAF.

Les regroupements d'activités calculés pour transmission des résultats à la Commission sont les suivants⁶ :

- Bâtiment
 - Logements
 - Autres bâtiments
- Travaux publics
- Ensemble de la construction.

⁴ Exemples : Ifo de Munich pour les enquêtes auprès des entreprises allemandes (dont l'enquête Bâtiment), Isae de Rome pour les enquêtes italiennes. On compte aussi des instituts nationaux de statistique (dont l'Insee, pour la France) et des banques centrales (cas de la Belgique).

⁵ La décomposition sectorielle des résultats transmise à la Commission européenne est détaillée dans la section 4.3.

⁶ Lors du passage en nomenclature NAF, en 1999, les séries réropolées ont été transmises à la Commission.

4.4. - Les résultats d'enquêtes de conjoncture publiés par la Commission européenne

Chaque mois, la Commission publie les principaux résultats des enquêtes de conjoncture des vingt-cinq États membres de l'Union européenne, par pays et pour l'ensemble de l'Union européenne ainsi que pour la zone euro. Les lignes « France » correspondent aux résultats des enquêtes de l'Insee, après traitement spécifique par la Commission visant à une plus grande homogénéisation au niveau européen (application d'une méthode de CVS commune - Cf. *supra*).

Les publications de la série des « *Business and Consumer Survey Results* » sont constituées d'un volume d'une vingtaine de pages mis à disposition sur le site internet de la Commission, exclusivement en langue anglaise⁷.

- Les premières pages de ces publications commentent les évolutions récentes de l'indicateur global de climat économique de la Commission, ainsi que celles de ses composantes : les indicateurs sectoriels de climat dans l'industrie, la construction, le commerce de détail et les services, de même que l'indicateur de confiance des consommateurs. Il s'agit d'indicateurs synthétiques mensuels tirés de résultats d'enquêtes de conjoncture appartenant au système européen harmonisé. Ces indicateurs synthétiques sont calculés selon une méthode plus simple que celle des facteurs communs privilégiée à l'Insee. L'indicateur de climat dans la construction, par exemple, est obtenu comme la moyenne arithmétique des soldes relatifs aux carnets de commandes et aux effectifs prévus. Notons que l'indicateur synthétique global du climat des affaires de la Commission ne prend en compte la conjoncture dans le bâtiment à travers cette composante que depuis sa réforme de 2001⁸. Les cinq indicateurs partiels et l'indicateur de climat global sont commentés pour l'UE, la zone euro, ainsi que pour chacun des vingt-sept pays participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (les vingt-cinq États membres de l'UE, auxquels s'ajoutent la Bulgarie et la Roumanie).

- La publication de la Commission comporte en outre un bref commentaire sur les informations apportées par les enquêtes harmonisées sur l'emploi, le chômage et les anticipations de prix dans l'UE.

- Les pages suivantes sont constituées de tableaux présentant les principaux résultats mensuels et trimestriels des enquêtes de conjoncture harmonisées sur les douze derniers mois, assortis d'un rappel des valeurs minimales et maximales prises par ces résultats depuis 1990. Un premier tableau décompose l'indicateur global de climat économique en ses cinq composantes pour l'UE, la zone euro et les vingt-cinq États membres. Les tableaux 2 à 6 résument les principaux résultats des enquêtes de conjoncture mensuelles auprès des consommateurs et des entrepreneurs de l'industrie, de la construction, du commerce de détail et des services pour les mêmes pays et zones que le tableau 1. Le tableau 7 résume les évolutions des quatre indicateurs synthétiques sectoriels (dans l'industrie, la construction et le commerce de détail) et de l'indicateur de confiance des consommateurs pour les deux pays qualifiés de futurs membres de l'Union européenne (Bulgarie, Roumanie).

- Selon les mois, la publication de la Commission résume également les résultats d'une enquête harmonisée de périodicité plus longue (« World economic survey », enquête sur l'investissement dans l'industrie, par exemple).

⁷ Taper l'adresse : http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm, puis consulter le calendrier des sorties de résultats d'enquêtes. Une version complète et une version courte des publications les plus récentes des « *Business and Consumer Survey Results* » sont mises en ligne, dans la colonne « press release » de ce calendrier. Des résultats plus détaillés et des séries longues peuvent être aussi obtenus auprès de la Commission.

⁸ Source : *Economie Européenne* : Modification of the EU Sentiment Indicator Based on Harmonised Business and Consumer Surveys, *Supplement B*, n°8/9, août - septembre 2001.